

L'ensemble des délibérations, consignées dans un registre, est consultable en mairie. Chacun peut en outre assister librement aux séances du Conseil.

Evènement climatique exceptionnel du 9 juin 2018

- Déconstruction de l'école élémentaire

Pour réaliser la déconstruction du préau de l'école et de l'ensemble des locaux situés dans la partie la plus basse de l'école, après consultation et analyse des offres, il est décidé de retenir l'offre de l'entreprise FTPB qui s'élève à 23 915.00 € HT.

- Restauration de l'ouvrage de franchissement du ruisseau de la Pelluère, chemin de Pinceloup

Lors des fortes crues qu'a subi la commune du Genest-Saint-Isle le 9 juin 2018, le ruisseau de la Pelluère a submergé la voirie et inondé un quartier résidentiel entraînant des dégâts importants chez les particuliers, sur la voirie et les berges du ruisseau. Le mur de soutènement de la buse est entièrement à refaire.

Pour restaurer ce passage busé et assurer l'écoulement d'une crue centennale, une étude de dimensionnement hydraulique a été réalisée par le bureau d'études HYDRO CONCEPT.

Il est décidé de lancer une consultation pour réaliser les travaux d'aménagement d'un pont-cadre.

- Emprunt pour travaux divers

Pour financer les travaux de remise en état de la voirie, des aménagements de loisirs, de déconstruction de l'école et de construction d'une nouvelle école, et de l'ensemble des bâtiments communaux sinistrés, de remplacement des matériels et mobiliers endommagés et toutes les dépenses consécutives au sinistre, il est décidé de contracter, dès que nécessaire, un emprunt d'un montant de 200 000 €.

- Consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle école

Une consultation de maîtrise d'œuvre est lancée.

- Reprise des travaux d'aménagement du parking de l'école

Après réflexion, le projet de construction d'une nouvelle école ne devrait pas empiéter sur l'emplacement retenu pour ce parking. Il est décidé de poursuivre les travaux prévus au marché passé avec l'entreprise EUROVIA.

Travaux d'aménagement de la 4^{ème} tranche du lotissement de l'Orée du Plessis

- Emprunt

Pour financer les travaux d'aménagement de la 4^{ème} tranche du lotissement de l'Orée du Plessis dont le montant total des dépenses est estimé à 960 000 € HT, il est décidé de réaliser un emprunt d'un montant de 700 000 € auprès du Crédit Agricole. Cet emprunt sera remboursé au fur et à mesure des ventes des parcelles.

- Avenant n°1

La proposition de l'entreprise EIFFAGE, titulaire du lot 2 « Réseaux divers », de passer les réseaux PVC pression en polyéthylène pression électro soudé est approuvée. Le montant de l'avenant s'élève à 3 977.65 € HT.

Débat sur les orientations générales du projet de PADD du PLUi

Un premier projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été débattu en conseil municipal, le 26 juin 2017, et en conseil communautaire lors de la séance du 29 juin 2017.

Ce projet a été soumis à l'avis de la population et des services de l'Etat qui ont formulé des observations et des propositions auxquelles Monsieur le Président de la communauté de communes entend donner une suite favorable en complétant le projet d'aménagement et de développement durable initial.

Madame le Maire présente les orientations générales du projet de PADD initial débattu en conseil municipal et en conseil communautaire.

Elle complète son allocution par les dispositions ajoutées au PADD sur propositions des personnes consultées, habitants, services de l'Etat, collectivités limitrophes et partenaires publics ou privés.

Dans la rubrique n°2 « Poursuivre un développement urbain harmonieux dans un souci d'économie d'espace », la première disposition « DES FORMES URBAINES MAITRISEES » et la seconde « UN DEVELOPPEMENT URBAIN DANS LE RESPECT DE L'IDENTITE DU PATRIMOINE BATI » sont ajoutées. Elles permettent de justifier la présence de zones urbaines dites « U » non contiguës aux agglomérations principales. Desservies par les réseaux et présentant un caractère bâti avéré, elles ne peuvent être classées en zone agricole ou naturelle.

La modification suivante provient d'un avis formulé le 21 juillet 2017 par la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui recommande « d'afficher un objectif d'évolution démographique optimiste, néanmoins plus réaliste eu égard à celui prévisionnel du département ».

Le nouveau projet de PADD intègre cette remarque et propose un objectif de croissance démographique revu à la baisse. Il est désormais fixé à +1,25% de croissance

Ensuite, à la rubrique n°3 « Conforter, optimiser et développer les activités économiques du territoire » est ajouté une disposition intitulée « PRESERVER LES SITES D'EXPLOITATION EN ACTIVITE ». L'objectif est d'encadrer les possibilités d'extension d'urbanisation à vocation d'habitat à proximité des exploitations agricoles existantes, de permettre une plus grande latitude, pour des exceptions justifiées, et d'organiser la cohabitation entre exploitation agricole et développement urbain. Surtout, cette disposition anticipe la déclaration de projet modificative du SCoT n°3 et assure la compatibilité du PLUi au document supra-communal.

Dans la même rubrique, le PADD est complété par l'alinéa suivant « AFFIRMER LES SITES PRIVILEGES D'IMPLANTATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES, EN COHERENCE AVEC LE SCOT DES PAYS DE LAVAL ET DE LOIRON ». Il anticipe l'évolution du SCoT (déclaration de projet modificative n°2) qui recadre le potentiel de surfaces à vocation d'activités économiques sur l'ensemble du territoire des Pays de Laval et de Loiron.

Enfin, l'ultime rubrique « Tendre vers un territoire à énergie positive » est complétée par la disposition « AFFIRMER LES COMMUNES GARES COMME POLES MULTIMODAUX ». Cette disposition est le produit d'une demande formulée par les élus et les habitants lors de la réunion publique du 06 septembre 2017, qui souhaitent que les pôles gares soient renforcés pour permettre l'accueil de plateformes multimodales.

Après cet exposé, le débat sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi du Pays de Loiron est ouvert.

La parole est donnée aux élus :

- **Les débats portent sur l'évènement climatique exceptionnel du 9 juin 2018. 9 communes de la Communauté de Communes du Pays de Loiron ont été touchées. Les inondations n'ont entraîné, le 9 juin, que des dégâts matériels importants. Ce qui ne dispense pas de prendre des dispositions sur la prévention des risques. Les élus demandent que les conséquences de cet évènement soient prises en compte dès le PLUi en termes d'aménagement du territoire.**

Travaux de revitalisation du centre bourg – acquisition de terrain à JANVIER LABS

Cette acquisition a permis de réaliser les travaux de construction d'un giratoire en entrée de bourg, route des Chênes Secs, et la réalisation d'un merlon végétalisé pour créer des protections phoniques et visuelles entre le giratoire et le site de Janvier Labs. Après bornage, l'acquisition porte sur une surface de 796 m². Le prix est fixé à 0.50 € le m².

Exploitation d'un taxi – fixation de la taxe de stationnement

Le montant du droit de stationnement est fixé à 34.00 € par an.